Ville de boucau
Schéma pluriannuel d’accessibilité
2021 – 2023

24/06/2022

Table des matières

[Introduction 3](#_Toc46511727)

[Politique d’accessibilité 3](#_Toc46511728)

[Ressources humaines et financières affectées à l’accessibilité numérique 3](#_Toc46511729)

[Organisation de la prise en compte de l’accessibilité numérique 3](#_Toc46511730)

[Action de formation et de sensibilisation 3](#_Toc46511731)

[Recours à des compétences externes 3](#_Toc46511732)

[Prise en compte de l’accessibilité numérique dans les projets 3](#_Toc46511733)

[Test utilisateur **Erreur ! Signet non défini.**](#_Toc46511734)

[Prise en compte de l’accessibilité dans les procédures de marché 4](#_Toc46511735)

[Traitement des retours utilisateurs 4](#_Toc46511737)

[Processus de contrôle et de validation 4](#_Toc46511738)

[Périmètre technique et fonctionnel 4](#_Toc46511739)

[Recensement 4](#_Toc46511740)

[Évaluation et qualification 4](#_Toc46511741)

[Agenda planifié des interventions 5](#_Toc46511742)

[Plans annuels 5](#_Toc46511743)

[Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel 6](#_Toc46511744)

[Site internet ouvert au public 6](#_Toc46511745)

[Sites extranet 6](#_Toc46511746)

# Introduction

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous.

# Politique d’accessibilité

L’accessibilité numérique de ses sites web tant auprès du public que des agents fait partie des préoccupations de la Ville de Boucau.

Cette volonté se traduit également par l’élaboration de ce schéma pluriannuel d’accessibilité numérique associé à des plans annuels d’action, dans l’objectif d’accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité) et l’amélioration progressive des autres sites web et applications concernées de la Ville de Boucau.

L’élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont assurés par la Responsable communication et numérique : Claire Fuentes communication@boucau.fr, référente accessibilité numérique.

Sa mission est de promouvoir l’accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l’application de la loi nº 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

# Ressources affectées à l’accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de l’accessibilité numérique au sein de la Communauté d’agglomération Pays Basque est assuré par Claire Fuentes, Responsable communication et numérique.

La Ville de Boucau fait appel de manière ponctuelle à des prestataires techniques pour des missions d’audits et de formations.

#

# Organisation de la prise en compte de l’accessibilité numérique

La prise en compte de l’accessibilité numérique nécessite une adaptation de l’organisation interne de production et de gestion des sites web concernés, l’accompagnement des agents et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu’elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels la Ville de Boucau s’appuie pour améliorer l’accessibilité numérique.

##

## Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d’application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation ont été et vont être organisées afin de permettre aux agents intervenant sur les sites et les applications d’éditer et mettre en ligne des contenus accessibles, de piloter la mise en conformité d’un projet et d’auditer des contenus.

Ces actions de formation sont organisées conjointement avec le réseau des référents accessibilité des communes.

##

## Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d’accompagner la Ville de Boucau dans la prise en compte de l’accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d’accompagnements et plus particulièrement les actions d’audits et de certification des sites web et applications concernés.

## Prise en compte de l’accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d’accessibilité et de conformité au RGAA sont progressivement inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires. Ce sera le cas pour la refonte du site internet institutionnel.

## Prise en compte de l’accessibilité dans les procédures de marché

L’accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l’évaluation de la qualité de l’offre d’un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d’offres notamment.

Les procédures d’élaboration des marchés ainsi que les règles d’évaluation des candidatures sont en cours d’adaptions pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA et déjà effectives pour les progiciels métier.

## Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact sera mis en place sur le site [www.boucau.fr](http://www.boucau.fr) et sera déployé, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre aux demandes, la mise en place d’une procédure spécifique d’assistance va être étudiée avec l’ensemble des services et des agents impliqués.

Dans l’attente les demandes seront traitées par, Claire Fuentes communication@boucau.fr référente accessibilité numérique responsable de l’élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

# Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l’objet lors de la mise en ligne initiale, lors d’une mise à jour substantielle, d’une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d’un contrôle permettant d’établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l’indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n’aura pas été impliquée dans le projet ou par l’intermédiaire d’un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l’établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

# Périmètre technique et fonctionnel

## Recensement

La Ville de Boucau gère un site institutionnel.

Un recensement des progiciels est en cours de réalisation.

## Évaluation et qualification

Le site internet a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Des évaluations rapides de l’accessibilité, permettant de servir de socle à l’élaboration des interventions d’audits ont été réalisées.

Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d’évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

# Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l’élaboration de ce schéma, les opérations de mise en conformité vont s’étaler sur les années 2021 à 2023.

## Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d’actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l’ensemble des besoins en termes d’accessibilité numérique de la Ville de Boucau

|  |  |
| --- | --- |
| Nom | Dernière mise à jour |
| Plan annuel 2021/2022 | 24/06/2022 |
|  |  |

# Annexe  : périmètre technique et fonctionnel

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de deux catégories de sites :

* Les sites internet ouverts au public ;
* Les sites extranet (sites ou version mobile) ;

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l’objet d’une mise à jour ultérieure.

## Site internet ouvert au public

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Site | Type | Mise en ligne | Refonte | URL | Priorité | Notes | Schéma public |
| [SITE](http://www.boucau.fr) INSTITUTIONNEL  | Internet | 2009 | Prevue 2021-2022 | [www.boucau.fr](http://www.boucau.fr)  | 1 | Site en cours de refonteAudit prévu avant publication. | X |
| BLOG BIBLIOTHEQUE | Internet | - | - | <https://bibliothequeboucau.fr/> | 2 | Réflexion en cours  | X |

## Sites extranet

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Site | Type | Mise en ligne | Refonte | URL | Priorité | Notes | Schéma public |
| ESPACE FAMILLE | Extranet | - | - | [www.espace-citoyens.net/boucau](http://www.espace-citoyens.net/boucau) |  |  | X  |